

Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

Date de convocation

4 juillet 2024

Culture – EAC - Actions culturelles » dans le cadre de l'appel à projet de la DRAC « Été culturel » - Convention avec l'Association Cabaret

**N° de la délibération
2024-382**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Dans le cadre de l'Appel à projet Prendre l'air - Été culturel 2024 - DRAC, ARCHE Agglo développe un projet avec des Centres de Loisirs, des Espaces de Vie Sociale, des EHPAD du territoire....

Le projet d'un montant global prévisionnel de 30 000 € environ, fait l'objet d'une subvention de 15 000 euros du Ministère de la Culture (DRAC Auvergne - Rhône-Alpes) et d'un financement des acteurs impliqués dans le dossier. La charge restante sur ce projet s'élève à 12 000 €.

Le projet « Arts du cirque, Arts de rire » aura lieu du 15 juillet au 30 août 2024, en partenariat avec :

- ✓ 6 compagnies artistiques :
 - Cie Solsikke (danse),
 - Cie Prise de Pieds (cirque acrobatique et poétique, Colombier-le-Vieux),
 - Cie Les enfants sérieux (cirque acrobatique burlesque poétique),
 - Cie Fish and chips (théâtre, clown, burlesque),
 - Cie la voie Ferrée
 - Collectif Prélude

- ✓ Les structures Accueils de loisirs ou Espaces de Vie Sociale du territoire :
 - Accueil de loisirs du Sou des écoles de Tain l'Hermitage
 - ALSH les petites Colombes
 - Centre de loisirs intercommunal (Tournon)
 - Centre Socioculturel de Tournon (Tournon et Saint-Félicien),
 - MJC-Centre social de Tain l'Hermitage,
 - MJC des 2 Rives (La Roche de Glun ou Pont-de-l'Isère)
 - MJC du Pays de l'Herbasse

- ✓ Les structures médico-sociales :
 - EHPAD de St Félicien
 - EHPAD St Antoine, de Tournon
 - Le centre médical de la Teppe
 - Association entraide et abri

- ✓ Les structures culturelles :
 - L'Association Cabaret de septembre qui porte le Festival National des Humoristes,
 - La Cascade, Centre National des Arts du Cirque à Bourg-Saint-Andéol,
 - Quelque p'Arts, Centre National des Arts de la rue.

Il combine plusieurs formes :

- ✓ 1 sortie culturelle au Festival d'Alba la Romaine
- ✓ 6 représentations de petites formes de spectacle vivant en lieux non-dédiés :
- ✓ 3 Courtes résidences de 60h de présence, réparties à part égale entre recherche et action culturelle avec :
 - Des ateliers en centres de loisirs, en EHPAD et en CHRS
 - Des créations de spectacle en cours avec des répétitions publiques
 - Un stage clown ados/adultes
 - Des parcours de déambulation et improvisations clownesques dans l'espace public

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence statutaire « développement culturel » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires :

- L'élaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Considérant que ce projet « Arts du cirque » vient enfin poursuivre la dynamique cirque amorcée dans le cadre de la CTEAC cette année avec La Cascade et Quelques p'Arts, avec la compagnie Prise de pied. Il s'inscrit dans plusieurs temps forts :

- ✓ Festival d'Alba la Romaine (La Cascade)
- ✓ Festival National des Humoristes (Cabaret de Septembre)
- ✓ Fête du Centre de loisirs (MJC des deux rives)
- ✓ Marché nocturne de Champos

Il vient faire perdurer un modèle médiation, résidences de création et diffusion des spectacles créés pendant l'année dans le cadre de la CTEAC, avec un prolongement lors de la programmation au Festival des Humoristes fin aout, pour la troisième année consécutive.

Considérant le projet de convention avec l'Association CABARET de septembre et la proposition de leur attribuer une subvention d'un maximum de 2 340 €, dans le cadre de l'Appel à projet Prendre l'air Eté culturel 2023 du Ministère de la Culture (DRAC Auvergne - Rhône-Alpes), pour un projet de cirque impliquant des accueils de loisirs et des EHPAD du territoire ;

Considérant qu'un acompte de 40 % sera versé à cette association au titre de l'exercice budgétaire 2024. Le solde sera versé au titre de l'année 2024, sur présentation d'un bilan financier, qualitatif et quantitatif des actions réalisées.

Considérant les crédits inscrits au budget ;

Considérant l'avis du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention avec l'Association CABARET de septembre et le versement d'une subvention de 2 340 € ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET
Date de signature : 15/07/2024
Qualité : Le président ArcheAgglo